

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. c. Poste, 24 fr. c. Six mois, 10 » 13 » Trois mois, 5 » 7 » 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — Omnibus. 4 — 13 — soir, Express. 7 — 11 — Omnibus. Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

8 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 55 — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — Express. 5 — 47 — soir, Omnibus. 9 — 59 — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne. Dans les réclames 30 » Dans les faits divers 50 » Dans toute autre partie du journal 75 »

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C°, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une lettre de Turin, adressée par une personne d'habitude bien informée, annonce comme positif que, dans un conseil de guerre qui aurait été tenu tout récemment à Turin, il aurait été décidé que l'Italie ne désarmerait pas en présence des déclarations qui ont été faites au sein du Reichsrath autrichien.

Le Sénat italien continue la discussion du projet de loi pour le transfert de la capitale.

Dans la séance du 7 décembre: M. Gallina croit que la convention doit être acceptée malgré son origine. Il dit que le transfert de la capitale est nécessaire, mais qu'il devait être préparé. M. Gallina raconte l'épisode suivant de l'année 1849:

Après la bataille de Novare, tandis que l'orateur était ministre de Piémont à Paris, l'abbé Gioberti, président du conseil, aurait proposé à M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, de faire occuper militairement Gènes par des troupes françaises. M. Gallina ajoute que c'est lui qui aurait fait échouer cette proposition.

Le général de La Marmora répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce fait. Il ajoute qu'ayant connu Napoléon III, en 1852, celui-ci lui parla de l'Italie en termes tellement sympathiques qu'il en conclut, lui général de La Marmora, que l'Empereur des Français ne serait jamais un adversaire de l'unité de l'Italie.

La Gazette d'Augsbourg signale un com-

mencement de panique à Insprück, par suite du bruit, répandu dans cette ville, d'une irruption garibaldienne dans le Tyrol.

Les correspondances de Vienne disent que les trois brigades revenues des duchés sont loin d'en avoir rapporté des sentiments amicaux pour les Prussiens. L'esprit militaire est en cela d'accord avec l'opinion d'un parti nombreux qui compte force adhérents dans la Chambre des députés et dans celle des seigneurs.

Rien n'impressionne plus désagréablement le peuple autrichien que l'idée d'un agrandissement de la Prusse dans les duchés de l'Elbe. On peut tenir pour certain que le gouvernement domine absolument la situation, mais que, dans un temps donné, il n'en aura pas moins des embarras, par suite de ce mouvement du sentiment national. L'abandon de la Saxe et du Hanovre est vu de très-mauvais œil dans la capitale, où l'on accuse l'Autriche de prendre un rôle subordonné en Allemagne.

Un ukase impérial, en date de Saint-Petersbourg, du 8 décembre, porte ce qui suit:

« Afin d'augmenter les ressources de la Banque, et dans l'intérêt de l'industrie nationale, un emprunt à 5 0/0 de 100 millions de roubles sera émis en titres de 100 roubles.

« Cet emprunt, amortissable en soixante ans, aura deux tirages annuels avec remboursement de 120 à 150 roubles. En outre, il y aura, dans les trente premières années, une et plus tard deux loteries annuelles, repré-

sentant, pour l'ensemble des lots, une somme de 600,000 roubles.

La souscription de cet emprunt s'ouvrira le 15 et sera fermée le 24 décembre. Les dix versements mensuels commenceront au mois de janvier prochain.

Les journaux étrangers continuent à répandre en Espagne les nouvelles les plus graves dans le but d'alarmer le public. C'est ainsi qu'ils avaient donné la fausse nouvelle de la fuite de l'infant don Henrique.

Ce système d'opposition alarmiste s'adresse aussi depuis quelque temps aux actes de l'honorable ministre des finances, M. Barzanalana, qu'on voudrait empêcher de mener à bonne fin les projets qu'il a conçus pendant ces mois derniers, et qu'il doit soumettre aux Cortès.

Au dernier départ de la malle de Maurice et de la Réunion, on connaissait à Madagascar les conditions auxquelles le gouvernement français a consenti à un nouveau traité, et la compagnie Lambert à renoncer aux privilèges et aux concessions qui lui avaient été faites. Le gouvernement de Madagascar aura à payer 960,000 fr., et l'on attendait sa décision à cet égard.

Le Moniteur publie le rapport suivant adressé à l'Empereur par le ministre de l'Instruction publique:

Sire,

Le décret de Votre Majesté du 2 septembre 1863, qui rétablissait pour les élèves de troisième la communauté des études littéraires et

scientifiques et reportait dans la classe de seconde le point de séparation, a été accueilli avec la même sympathie par le public et par le corps enseignant. Ces modifications devaient en appeler d'autres. La question posée en 1863 pour la troisième l'a été en 1864 pour la seconde, et des renseignements reçus il résulte que le vœu du corps enseignant, comme celui des familles, est que la réforme se continue et s'achève.

L'Empereur veut partout simplifier les rouages pour éviter des dépenses de forces inutiles. Si quelque chose est simple en principe avec une grande variété de moyens dans l'application, c'est l'éducation. Elle a pour but le développement harmonieux de toutes les facultés de l'esprit; pour moyens, les lettres, les sciences et la portion d'art qu'il est possible de donner à nos élèves.

Par les lettres, nous développons les sentiments affectueux, les idées morales, la raison éloquente, l'imagination, le goût du bien et du beau, et l'expérience de la vie. Par les sciences, nous faisons heureusement contre-poids aux facultés de sentiment et d'imagination dont il faut régler et contenir l'essor; nous plions l'esprit à la discipline sévère des méthodes de raisonnement, et nous montrons par quelle voie austère et rude il faut aller chercher la vérité.

En ce moment, nos études ne sont pas combinées de manière à ce que ce salutaire équilibre de toutes les facultés de l'esprit s'établisse. Nos élèves sont trop tôt séparés, et il n'y a pas assez de lettres pour ceux qu'on appelle les scientifiques, pas assez de sciences pour les littérateurs.

REVUE ETONNANTE.

8

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

Achille, qui menaçait pour obtenir, et n'avait, au fond, nulle envie de quitter la partie, suivit son grand-père dans la salle à manger et le salon, c'est ce que le père Fouchard appelait les grandes chambres.

— Hein? dit le bonhomme d'un air de satisfaction, quand ils furent au bout du salon, qu'est-ce qui manque ici?

— Tout, répondit Achille — point de tapis, point de table de milieu, point de table à jouer; ni rideaux aux fenêtres, ni pendule sur la cheminée, ni flambeaux; une vraie halle.

— Tenez, grand-père, si vous m'avez fait une proposition sérieuse, si vous voulez vraiment saisir l'occasion qui se présente, faire une démarche qui ait chance de succès, il ne faut pas dès le premier jour se préparer un échec certain. Croyez-vous que Mlle Chevert se souciera de faire entrer sa nièce dans

une famille où il n'y a ni manières, ni savoir-vivre, et où l'on mange comme chez les gargotiers? Non, il faut faire bien les choses, ou renoncer au projet. — Franchement, vous ignorez les usages, vous ne viendrez jamais à bout de recevoir convenablement; ne vous mêlez de rien, mettez votre maison à ma disposition pendant huit jours, donnez-moi cinq cents francs, et je vous tire d'affaire.

— Cinq cents francs! s'écria le père Fouchard, l'intérêt de dix mille francs! rien que ça!

— Pas un sou si vous voulez, alors restons chacun chez nous. — Au revoir, grand-père! — Quand vous serez décidé....

— Moi! décidé!.... à donner cinq cents francs pour faire manger en une heure à des étrangers ce qui me nourrirait six mois durant!.... Il y en a donc qui croient que le père Fouchard est devenu fou?

Voyant que le bonhomme était trop animé pour entendre raison en ce moment, Achille se retira, non sous sa tente, mais au Lion d'Or. Il était bien résolu à ne pas céder. N'ayant jamais vu son père ou son grand-père mettre la main à une affaire sans qu'ils y eussent un intérêt personnel, la reconnaissance n'occupait aucune place en son âme, il disait parfois: « Nous chassons ensemble pour mieux bat-

tre les buissons, mais chacun vise sa pièce. » En cette occasion, il supposait que les cinquante mille francs à prélever sur la dot seraient partagés par ses deux ascendants; dès lors nul doute que le père Fouchard ne consentît à la fin à lâcher cinq cents francs pour atteindre le but principal. En fait, l'événement justifia cette supposition: Au bout d'une heure, le père Fouchard ayant envoyé querir son petit-fils, une longue dispute s'éleva entre eux et se termina par des concessions réciproques: le père Fouchard donna quatre cents francs; moyennant cette somme Achille promit de faire merveilles. Dès le lendemain il courut à Blois, commanda un dîner de toutes pièces qui devait être apporté et servi par un traiteur; il loua des meubles, en envoya de chez lui et de chez sa mère; la maison du père Fouchard fut transformée. Les gens de Chemelles baillaient du bec au passage de toutes ces belles choses, et disaient que monsieur le préfet allait venir chez le père Fouchard qui serait décoré comme étant le plus ancien marchand de bois du département. Après tout, ce motif en eût bien valu d'autres.

XII.

Cependant, les invitations n'étaient pas encore

faites. Achille avait voulu en dresser la liste; elle comprenait quinze personnes: Mlle Chevert et Marie Soyer en tête, puis le notaire et sa femme, MM. Dusseaux, le médecin de l'endroit, cinq autres personnes notables du canton, enfin les trois Fouchard. Le curé de Chemelles n'y figurait pas. Là-dessus, s'éleva un dissentiment grave: le père Fouchard avait ses raisons pour exiger que le curé fût invité, Urbain Fouchard n'en voulait pas entendre parler: « Point de calotin! » disait-il. Achille riait aux éclats: « Un curé ou pas de curé, ça lui était bien égal. » On prit rendez-vous pour discuter l'affaire.

— Mais, Fouchard, répétait le bonhomme, faut-il pas des cérémonies?

— Dites donc des jongleries.

— Enfin faudra toujours aller à l'église.

— Pourquoi ça?

— Tiens! et le mariage?

— Le mariage se fait à la municipalité. Avec vos cérémonies!.... Croyez-vous que le son des cloches restera dans les oreilles des mariés pour leur faire de la musique quand ils s'ennuieront plus tard? Croyez-vous que trois mots de latin, bien cher payés, qu'on va leur baragouiner devant l'autel, leur serviront pour gagner des procès s'ils en ont? Croyez-vous

Du reste, l'organisation actuelle fléchit partout.

Au 1<sup>er</sup> novembre 1864, le chiffre des élèves de la section scientifique (seconde, rhétorique et philosophie) était descendu au-dessous de 30 dans 47 lycées de province sur 69, et pour ces classes il se trouve, dans certaines maisons, autant de professeurs que d'élèves.

J'ai l'honneur de proposer à l'Empereur de laisser tomber ce qui de soi-même s'écroule; de supprimer les classes dites seconde scientifique, rhétorique scientifique et philosophie scientifique.

L'organisation normale des lycées serait à l'avenir :

1<sup>o</sup> Les classes ordinaires d'humanités, avec un enseignement scientifique plus fort, ayant pour sanction le baccalauréat ès-lettres.

2<sup>o</sup> Ces mêmes classes et un cours particulier de mathématiques élémentaires, au bout duquel se trouverait comme sanction le baccalauréat ès-sciences.

Les familles qui voudraient pour leurs enfants de sérieuses études leur feraient suivre cette marche simple et sûre; après la philosophie, les mathématiques élémentaires.

Mais il faut compter, même au collège, avec les gens pressés. Ceux à qui il ne conviendrait pas de se hâter lentement seraient libres d'interrompre leurs études d'humanités pour entrer dans la première ou dans la seconde année du cours de mathématiques élémentaires, selon qu'un examen sérieux prouverait leur aptitude à suivre l'un ou l'autre cours. Ils y trouveront les études littéraires que réclament le baccalauréat ès-sciences et l'examen d'admission aux grandes écoles.

Au moment où le gouvernement s'occupe de développer largement dans le pays l'enseignement professionnel pour ceux qui ont déjà choisi leur profession, et l'enseignement spécial pour ceux qui peuvent retarder de deux ou trois ans leur entrée dans l'atelier, le comptoir ou l'usine, il est nécessaire que le lycée classique conserve son caractère essentiel, qu'il soit le lieu où se donne l'éducation la plus libérale, par la nature et l'étendue des connaissances qu'on y prend, l'éducation aussi la plus désintéressée dans son but immédiat, parce que maîtres et élèves n'y ont d'autre préoccupation que de créer la force qui, ensuite, met en mouvement toutes les autres, celle de l'esprit.

Si Votre Majesté voulait bien adopter les propositions qui précèdent, je la prierais de revêtir de sa signature le décret ci-joint.

Je suis avec respect, etc.

Ce rapport est suivi d'un décret ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. La division des élèves des classes d'humanités en deux sections, l'une d'enseignement littéraire, l'autre d'enseignement scientifique, établie par l'article 3 du décret du 10 avril 1852, est abolie.

Art. 2. Il sera établi dans chaque lycée un cours de mathématiques élémentaires qui pourra être divisé en deux années.

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 6 décembre 1864.

Il y aurait un point de vue ingénieux à développer, mais l'espace me manque et peut-être aussi la verve pour le faire, c'est celui-ci : Ne vous semble-t-il pas que l'année, divisée par l'almanach en quatre saisons, se pourrait partager en deux seulement, la saison de l'âme et la saison du corps ?

La saison du corps, vous le devinez, c'est l'été, c'est la période des grands exercices corporels, des voyages, des bains, des promenades et du soleil; c'est la saison où l'homme exerce et déploie sa force physique, et se retrempe dans la vie en plein air, où il gravit les hautes cimes, et où, dans les belles nuits étoilées, il boit d'une haleine avide les émanations panthéistiques de la nature.

La saison de l'âme et de l'esprit c'est l'hiver; l'hiver est presque uniquement consacré à la nourriture et au jeu des forces intellectuelles; le plaisir aussi absorbe bien des nuits, je le reconnais; mais ces nuits malsaines ne sont que les relais accordés à la bête (pour parler le langage de Xavier de Maistre) par son altière dominatrice, l'Intelligence. Quant aux diners des gens d'esprit, ce ne sont que des agapes spirituelles, où les vins exquis et les mets délicats stimulent et aiguissent les étincelantes causeries.

Si vous étiez tenté de crier au paradoxe, je poursuivrais ma démonstration à l'aide de nouveaux arguments; je vous montrerais la foule qui encombre les bibliothèques du Conservatoire et de Sainte-Geneviève; les auditoires sympathiques qui se pressent aux conférences de la Sorbonne, de la rue Cadet et de la rue de la Paix. Je vous dirais que c'est en hiver que le théâtre convie nos yeux et nos oreilles à ses solennités les plus choisies; que c'est en hiver aussi que se publient les beaux et bons livres.

Quand je vous disais que les agapes littéraires étaient aussi des fêtes de l'intelligence! Samedi, a eu lieu dans les galeries du boulevard des Italiens, qu'illustrent encore les œuvres de Delacroix, le banquet annuel de la Société nationale des Beaux-Arts. La presse figurait par de nombreux représentants à ce festin auquel ont pris part, invités et invitants, deux cents convives environ.

En disant que la fête s'est passée avec toute la cordialité possible, qu'on y a fait une large dépense d'esprit, un incessant échange de mots frappés au coin de la meilleure humeur, d'une gaieté toute gauloise, nous n'étonnerons personne. Th. Gautier, président de la Société,

canait plus et paraissait embarrassé. Achille crut nécessaire d'intervenir, afin « de sauver son affaire arrêtée par une sottise querelle. » Il prit un air doctoral, c'était le moyen qu'il employait dans les grandes circonstances pour imposer son opinion.

Les hommes sont ainsi faits qu'ils croient nécessairement à quelque chose. La religion ou la superstition, la vraie ou la fausse science, tantôt l'une tantôt l'autre, les subjuguent; ils n'échappent à l'empire de la vérité que pour tomber sous le joug plus inexorable de l'erreur. Du haut de son banc de collège, Achille dictait des oracles dans sa famille; on l'écoutait religieusement; Urbain Fouchard lui-même, tout en maugréant, courbait la tête devant le savoir d'un fils.... qui avait fait ses classes!

— Mon Dieu, dit Achille d'un ton d'autorité condescendant, vous êtes chacun de votre temps, moi je veux être du mien. Autrefois, le clergé dominait tout, les hommes de soixante-dix ans n'ont pu se défendre d'un vieux reste de sujétion à son égard; les hommes de quarante à cinquante ans tiennent de l'époque où ils sont nés, la lutte les anime encore, ils poursuivent un ennemi à jamais vaincu.

— Exagération de part et d'autre; moi aussi je suis fils de la révolution, mais je veux la révolution as-

avait à sa droite et à sa gauche M. Robert-Fleury et M. Rouget, et en face Alexandre Dumas, dont les voisins immédiats étaient, d'un côté, M. Martinet, de l'autre M. Aimé Millet, le premier directeur, le second vice-président de la Société.

Au dessert, naturellement, il y a eu beaucoup de toasts : Th. Gautier a bu aux artistes; Alex. Dumas à la mémoire de Delacroix, puis à M. Robert-Fleury; M. Martinet à M. le comte Walewski, et à l'administration supérieure des Beaux-Arts; M. Millet à la presse; M. Asselineau à M. Rouget, etc., etc. Entre deux toasts, Alex. Dumas a lu une lettre et des bouts-rimés de Méry, qui ont soulevé des applaudissements sans nombre.

Après le repas, il y a eu concert : la fête a été complète et s'est prolongée jusqu'à une heure du matin.

M. et madame Charles Stratton, ou mieux le général Tom Pouce et sa femme, sont arrivés à Paris. Le couple lilliputien est descendu à l'hôtel du Louvre. Les visiteurs se presseront en foule aux réceptions du général qui ont été annoncées par des cartes d'invitation répandues dans la plus haute société.

Un envoyé du Grand Seigneur (du Grand Turc, si vous comprenez mieux) est venu au jardin du bois de Boulogne acheter une masse de perroquets ! Il en a acheté pour cinq mille francs. Ces perroquets sont destinés au sérail.

Il faut croire que ces dames s'ennuyaient de n'avoir autour d'elles que des muets, le Sultan a entendu leurs plaintes et il leur envoie des causeurs. Les murailles sacrées vont en entendre de belles, surtout si parmi les perroquets il y a des descendants de Vert-Vert.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

### Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie le décret impérial portant promulgation de la déclaration relative à la taxe des dépêches télégraphiques, signée entre la France, l'Espagne et le Portugal le 10 septembre dernier.

— M. le maréchal Mac-Mahon est arrivé le 7 à Paris.

Le maréchal, dans son voyage, a été accompagné de ses aides-de-camp et du secrétaire général du gouvernement de l'Algérie. Il vient, comme nous l'avons déjà dit, assister à la réunion des maréchaux qui a lieu chaque année à Paris; mais tout porte à espérer que ce voyage du gouverneur de l'Algérie sera profitable aux intérêts de notre colonie.

— La Banque de France a réduit de 6 à 5 p. 0/0 l'escompte des effets de commerce, et de 7 à 6 p. 0/0 l'intérêt des avances sur valeurs.

— Le jugement du tribunal de première instance dans l'affaire des Treize a été confirmé par la cour impériale, et en conséquence l'arrêt qui condamne MM. Garnier-Pagès, Carnot, Dréo, Hérold, Floquet, Clamageran, Ferry, Durier, Corbon, Jozon, Hérisson, Melsheim et Bory chacun solidairement à 500 francs d'amende et aux dépens est maintenu.

On annonce que ces messieurs vont se pourvoir immédiatement devant la Cour de cassation.

— Les professeurs du Collège de France ont procédé dimanche à la présentation de deux candidats pour la chaire d'hébreu, vacante par la révocation de M. Renan. Ils ont présenté deux israélites, MM. Munk et Derembourg, comme premier et second candidats.

M. Munk est, on le sait, membre de l'Institut et atteint de cécité. M. Derembourg est, dit-on, correcteur pour les langues orientales à l'Imprimerie impériale. Nul doute que M. Munk ne soit nommé.

— On sait, dit l'*Indépendance belge*, que M. de Persigny, en ce moment à Compiègne, avait écrit à l'Empereur pour lui demander de revenir sur le projet qui abroge le taux de l'intérêt fixé par la loi de 1807. Le conseil d'État donne, dans une certaine mesure, raison aux idées de M. de Persigny (qui redoutait le désaffectionnement des campagnes), en se prononçant pour le maintien du taux légal de l'intérêt en matière civile. Il n'y aurait liberté totale de transactions que pour les affaires commerciales.

— Les maréchaux Randon, ministre de la guerre, et Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, se sont rendus samedi dans la matinée à l'école d'application d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, pour assister à des exercices nouveaux à la lance, exécutés par deux détachements de 25 hommes chacun des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> lanciers.

— M. Marie est atteint d'un commencement de paralysie. On craint qu'il ne puisse reprendre son siège au Corps-Législatif. Dans ce cas, il y aurait lieu à une prochaine convocation des collèges électoraux des Bouches-du-Rhône.

— On dit que le code rural, qui devait être porté au Corps-Législatif dans le cours de la prochaine session, devra être encore ajourné, les enquêtes judiciaires et administratives n'étant pas terminées.

— « On parle dit une correspondance parisienne du *Journal de Bruxelles*, d'un incident assez curieux qui se serait produit à la Cour des comptes et qui, si les faits rapportés sont exacts, ne manquerait pas d'une certaine importance.

» Vous savez qu'en matière électorale les

que le registre de la sacristie ajoute quelque chose à l'État-Civil ?

— Mais Mlle Chevert et Marie Soyer, c'est des femmes, ça aime le culte.

— Eh bien, faites-en du culte avec elles, tant que vous voudrez; qu'il y ait un mariage à l'église, soit; je n'y mettrai pas les pieds; quant au dîner, je veux en être et n'y point voir de prétraille.

— Tout ça c'est bon quand on n'a besoin de personne.

— En avez-vous donc besoin du curé ?

— Dame, Mlle Chevert peut le consulter : une bonne ou une mauvaise parole est bientôt dite.

— Tant pis, il dira ce qu'il voudra. — Écoutez, mon père, c'est vous qui m'avez appris qu'il n'y avait pas d'autre bon Dieu que l'argent, pas d'autre bien que le succès, pas d'autre mal que la bêtise en affaires; et maintenant vous voulez, quand même, des cérémonies; vous voulez soutenir de votre argent et de votre crédit une armée d'hypocrites qui nous sucent goutte à goutte, en attendant qu'ils puissent nous avaler tout crus. Payez, bonhomme, pour qu'on rétablisse la dîme, les droits féodaux, les privilèges.... faites, faites : moi je n'en suis pas.

Le père Fouchard, accablé par cette tirade, ne ri-

se et non debout; il y a encore un tas de crève-dé-faim qui voudraient recommencer le branle-bas, ce n'est point notre affaire de les aider; laissons les choses comme elles sont et le clergé à la place où on l'a mis. Sans doute, la religion n'a rien de vrai au fond, mais c'est un usage, et puis, elle joue encore un rôle dans la société, ne serait-ce que celui d'une vieille chanson dont on se sert pour amuser les enfants et endormir le peuple. Parbleu! qu'elle vive! qu'est-ce que ça nous fait, puisque nous ne sommes plus ses esclaves? On paie les prêtres : pourquoi pas? On paie les comédiens et les gendarmes, le métier est le même; les prêtres donnent une représentation par semaine, et font peur du bon Dieu à une foule d'imbéciles qui, sans ça, mettraient la main dans nos poches. Tant que l'instruction ne sera pas obligatoire pour tout le monde; tant que les prolétaires n'auront pas une connaissance suffisante de la philosophie ou du Code pénal, le Catéchisme sera utile.

» Maintenant, par rapport à la question présente, partagez le différend par la moitié : grand-père n'invitera pas le curé, mais il ira le voir.

— Allez-y tous les deux, si vous voulez, s'écria Urbain Fouchard, et buvez ensemble une bouteille

d'eau bénite! qu'est-ce que ça me fait ?

Ce disant, il leva la séance, humilié de la supériorité supposée d'Achille, et irrité contre « la vieille bête » qui, dans le temps, n'avait pas su le faire instruire, lui.

Quoi qu'il en soit, le débat ainsi terminé, muni des instructions de son petit-fils, le père Fouchard se présenta, le soir même, chez Mlle Chevert. Le bonhomme n'était pas sans appréhension : si déjà la demoiselle avait beaucoup de hauteur, lorsque son petit revenu lui commandait pourtant la modestie, à quel point ses prétentions ne pouvaient-elles atteindre, maintenant que la richesse était venue leur donner une sorte de sanction ?

En règle ordinaire, rien de plus légitime que cette induction; mais il y a en notre nature des écarts singuliers : telle vanité fait pâture de tout, telle autre ne s'attache qu'à un objet; souvent nous voulons paraître précisément ce que nous ne sommes pas, et, pour courir après des chimères, nous faisons bon marché de certains avantages réels. Ainsi en était-il de Mlle Chevert. Oubliée dans sa jeunesse, parce que la beauté, la grâce, l'amabilité même lui faisaient défaut, elle se plaisait désormais à s'attribuer des hommages imaginaires; elle n'en voulait

préfets, obligés d'assurer le triomphe des candidats choisis par l'administration supérieure, se livrent forcément à des dépenses assez élevées, soit en frais de déplacements et de tournées, soit en frais de propagande, d'impression et de distribution. Ne pouvant, et c'est bien légitime, prendre ces dépenses à leur charge, les préfets les font entrer en ligne, avec toutes les autres dépenses de leur administration. Mais voilà, paraît-il, que la Cour des comptes n'accepte pas cette manière d'arranger les choses et qu'elle menace de laisser sur le dos des malheureux préfets des dépenses qui lui semblent irrégulières et extra-réglementaires.

« Du moins on raconte que le dossier d'une préfecture, celle du Var, ayant été examiné tout récemment, et que le mois de juin 1865 (juste le mois des élections législatives) ayant paru grevé d'une façon inusitée, la commission, en épluchant les choses de près, aurait reconnu que le patronnage de certaines candidatures était la cause de l'excès de dépenses, que la commission aurait blâmé de pareils procédés administratifs, que le conseiller rapporteur, M. de Hansy, aurait proposé à la Cour de ne pas homologuer un tel compte, et que la Cour aurait approuvé formellement le rapport.

« Si le fait est exact, et si la Cour des Comptes a le courage de persévérer dans cette voie salutaire, MM. les préfets se trouveront dans un singulier embarras, et la liberté électorale devra bien de la reconnaissance au tribunal du quai d'Orsay ! »

— Nous recevons, par une lettre du Japon du 15 octobre, dit la *Patrie*, des détails nouveaux qui peignent les mœurs de ce singulier pays :

« Nous avons annoncé que le prince Nagato, contre lequel les escadres alliées ont combattu à Simonosaki, ayant refusé de payer l'indemnité de guerre arbitrée par le gouvernement du taïcoun, avait été condamné par l'assemblée des daimios, réunis en cour de justice, à la perte de ses biens et honneurs. Nous apprenons que, depuis, le tribunal criminel de Yeddo a décidé que le magnifique palais que le prince Nagato possédait dans cette ville serait rasé, et que, pour infliger au prince une punition plus forte que la perte de la vie, ses serviteurs les plus fidèles seraient mis à mort. Cette bizarre sentence a été exécutée : le palais du prince a été détruit jusqu'à la dernière pierre ; ses serviteurs ont été décapités, à l'exception de son intendant, qui a été autorisé à s'ouvrir le ventre. Cet infortuné, qui était connu pour sa bonté et sa charité, a remercié ses juges les larmes aux yeux, et a déclaré que ses enfants seraient à jamais reconnaissants de la faveur dont il était l'objet. Il s'est suicidé avec un courage stoïque. »

point aux hommes de ce qu'elle avait été pauvre, mais parce qu'elle avait été dédaignée. Aussi, l'héritage qui lui avait, d'abord, assez mal à propos rappelé sa parenté avec Grégoire Méchigneau, le teneur, ne troubla nullement les parties saines de sa raison ; la pensée de donner quelque lustre à ses vieux jours en étalant du faste ne lui vint point, elle ne songea pas un instant à changer son train de vie ; seulement, cette fortune inespérée lui parut un moyen de satisfaire ses rancunes de vieille fille. Elle avait attendu : elle ferait attendre les autres ; elle rendrait dédain pour dédain, mépris pour mépris ; elle avait souffert des coquettes, elle serait coquette à son tour.... par procuration s'entend, car, hélas ! elle sentait trop que ses soixante-douze ans ne lui permettraient plus guère d'entrer en campagne elle-même et pour son propre compte, mais sa pupille lui servirait de champion. Charmante de sa personne, devenue riche héritière, Marie serait mise en avant, les époux se présenteraient, on les accueillerait, on les amuserait, on les promènerait, puis finalement on les reconduirait. Dieu ! quelles joies ! Du coup les libertins en verraient de rudes !

Ces noirs projets, toutefois, étaient-ils en Mlle Chevert le fruit d'une préméditation *consciente* ?

## Chronique Locale.

REMÈDE CONTRE L'ANGINE COUENNEUSE.

Le journal le *Loing* publie, sur l'angine couenneuse, qui sévit en ce moment à Montargis et qui a fait des victimes, surtout parmi les enfants, une note intéressante du docteur Doquin. Voici la médication à laquelle ce médecin a dû d'heureux succès. Nous croyons devoir, dans l'intérêt des familles, laisser le docteur exposer lui-même sa méthode :

C'est au sirop de morphine que j'accorde l'action la plus puissante, à ce sirop le plus ordinairement associé à une solution de perchlorure de fer. Non-seulement ce médicament me semble concourir puissamment à faire cesser directement l'inflammation couenneuse ou à la transformer en inflammation bénigne, mais presque toujours il agit indirectement dans le même sens, en provoquant des sueurs abondantes ou une sécrétion cutanée, par laquelle est fortement diminuée la sécrétion muqueuse.

La solution du perchlorure de fer que j'emploie est une solution de 2 grammes de perchlorure dans 6 grammes d'eau.

Voici, du reste, ce que je recommande aux personnes qui entourent le malade :

« Donner chaque jour à ce malade, s'il est adulte, trois verres d'eau sucrée, à chacun desquels on mêlera vingt gouttes de la solution dont je viens de parler, et trois cuillères à café ou quinze grammes de morphine. Un de ces verres sera pris le matin, un dans le milieu du jour, un le soir.

« Aux enfants de douze ans environ, douze gouttes de solution et cueillerées à café de sirop dans un demi-verre d'eau.

« Aux plus jeunes, une quantité de ces médicaments proportionnée à leur âge.

« Comme sans le régime, les médicaments sont presque impuissants, je prescris un régime sévère et des boissons aqueuses abondantes. Point de vin, point de boisson excitante.

« Comme auxiliaires dérivatifs, j'emploie aussi fort souvent un vomitif et des vésicatoires, et cela suivant l'usage généralement adopté. »

VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés qu'une enquête de commodo et incommodo sera ouverte à la Mairie, pardevant M. le juge de paix du canton sud de Saumur, à partir du mercredi 14 décembre courant, de onze à une heure, tous les jours pendant quinze jours (fêtes et dimanches exceptés).

Le but de cette enquête est de recevoir l'avis

du public, sur une demande présentée par les Religieuses de la congrégation de Sainte-Marie de la Retraite, tendant : 1° à l'établissement légal de cette congrégation à Saumur ; 2° à une demande en rétrocession d'immeubles, en faveur de ladite congrégation.

Cette enquête sera close le samedi 31 décembre prochain à deux heures de l'après-midi.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 décembre 1864.

Le Maire de Saumur,

LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Nous apprenons la mort de M. Mocquard, chef du cabinet de l'Empereur.

M. Mocquard était entré depuis quelques jours dans sa 74<sup>e</sup> année.

On annonce que ses obsèques auront lieu lundi, et que les frais en seront faits par la liste civile.

Vienne, 8 décembre. — La *Nouvelle presse libre* publie un article qui oppose, aux prétentions de la Prusse sur les duchés, la preuve généalogique des droits de l'Autriche.

Bucharest, 8 décembre. — Les élections des villes et des campagnes sont terminées. Les candidats du gouvernement ont eu partout une immense majorité contre l'opposition qui a échoué dans tous les collèges. M. Stégy a été nommé, en tête des listes, dans les collèges les plus importants : Bucharest, Jassy, Craïova, Galatz et Tekontck. Les élections primaires envoient à la Chambre seize paysans, dont la plupart ont siégé en 1857 aux *Divans ad hoc*.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## M. RIELLANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Quai de Limoges, n° 157, à Saumur.

## DENTS.

Dents artificielles et dentiers masticateurs à base de caoutchouc vulcanisé, offrant toutes les garanties possibles : légèreté, solidité, inattaquables par la salive, d'un usage facile pour la mastication et imitant parfaitement la couleur des gencives naturelles.

Accessibles à toutes les fortunes par la réduction des prix. (523)

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 1864.

NAISSANCES. — 2, Héloïse Boizard, rue de Fenet ; — Jeanne-Marie Duplex, rue St-Nicolas ; — 4, Emmanuel Peigné, rue de Fenet ; — 7, Camille-Irma Chaillon, rue de Fe-

tée, on se réserva de l'examiner, d'y réfléchir ; plus tard, on répondrait.

Au sortir de chez Mlle Chevert, le père Fouchard humait l'air à pleins poumons.

— Ha ! ha ! ha ! disait-il en ricanant ! Achille avec tout son latin ne me vaut point encore pour l'esprit. Le voilà casé, et c'est encore à moi qu'il doit ça.

D'une maison à l'autre, le vieux et vert bonhomme ne s'amusa pas désormais à chercher des préambules ; il donnait à dîner, il réunissait chez lui toute la haute société de Chemelles : qui eût pu refuser un pareil honneur ?

Personne ne refusa.

Marin DE LIVONNIÈRE.

(La suite au prochain numéro.)

## M<sup>me</sup> BAUDIN (M<sup>lle</sup> ALLAIS),

DENTISTE A SAUMUR,

Place de l'Hôtel-de-Ville, 10.

Fait toutes les opérations de la bouche, ainsi que le mécanisme et la pose de mâchoires, dentiers, dents artificielles. (524)

net ; — 11, Justine Paris, rue de la Visitation ; — 12, Marie-Louise-Amélie Cordé, rue des Capucins ; — 15, Eugène-Louis Girard, rue du Portail-Louis ; — Paul-René-Denis Affre, rue St-Nicolas ; — Joséphine Chenuau, rue de la Croix-Verte.

MARIAGES. — 3, Jean Ribière, plâtrier, et Marguerite Roussary, cuisinière, tous deux de Saumur ; — 7, Michel Renier, chapeletier, et Julie Gautier, chapeletière, tous deux de Saumur ; — 12, Louis-Victor Bliard, ex-musicien, et Florence Boutin, chapeletière, tous deux de Saumur ; — 14, Pierre Mitaine, peintre en bâtiments, et Jeanne Piau, marchande revendeuse, tous deux de Saumur ; — 15, Sébastien Waltzer, sellier carrossier, et Renée Abelard, couturière, tous deux de Saumur ; — Prosper Provôt, employé au chemin de fer, d'Angers, et Adèle Prêtre, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS. — 1<sup>er</sup>, Grasset, mort-né, rue St-Jean ; — 2, Marie-Angélique Lebrun, 83 ans, sans profession, V<sup>e</sup> Jean-François Le Boucher, rue Pressoir-St-Antoine ; — Juliette Commeau, sans profession, 27 ans, épouse Armand-Gauvet, rue Haute-St-Pierre ; — 4, Auguste Dozon, charcutier, 18 ans, célibataire, rue de Nantilly ; — 5, Grimaud, mort-né, rue ancienne Route de Tours ; — 7, Marie-Clara Degeorge, 7 ans, rue Haute-St-Pierre ; — 8, Auguste-Pierre Bretau, 16 jours, rue Haute-St-Pierre ; — 9, Marie Boislard, journalière, 59 ans, épouse René Thibault, à l'Hôpital ; — 11, Marin-Jacques-Marie Logette, cordonnier, 67 ans, à la Providence ; — 12, Jules-Alfred Grégoire, 11 mois, place St-Nicolas ; — 13, Marie Carré, journalière, V<sup>e</sup> Charles Seveau, 67 ans, à l'Hôpital ; — 14, Joseph Rosier, commissionnaire, 46 ans, à l'Hôpital ; — 15, Jean Pineau, rentier, 90 ans, rue de Fenet.

### BULLETIN FINANCIER.

La situation financière continue à s'améliorer, et la Bourse cède peu à peu à l'influence de cette amélioration persistante. L'encaisse de la Banque s'est accrue de 84 millions depuis un mois, et il s'élève à 328 millions. En présence de cette énorme réserve métallique, il n'est plus possible de douter qu'on ne parvienne facilement à conjurer les difficultés que pouvaient créer les besoins de fin d'année. Le taux de l'intérêt peut diminuer encore, et il est bien naturel que la rente obtienne un prix plus élevé que ce cours de 63 fr. qui rappelle des temps de guerre et d'emprunt. La hausse, qui a commencé cette semaine à se déclarer bien timidement, nous paraît donc encore au-dessous de ce que la situation comporte, car le 3 0/0 n'est qu'à 63 70, et dans quelques jours il perd un coupon de 75 c.

Si la rente 3 0/0 a eu le privilège d'attirer d'une manière très-suivie de nombreuses demandes au comptant, il est à remarquer que l'argent s'est porté également sur toutes les valeurs de premier ordre, et que le Crédit foncier notamment, le Comptoir d'escompte, la Société générale, le Crédit foncier autrichien, ont été l'objet d'achats très-empressés. Les capitaux de placement, sollicités par les bas prix, sortent enfin de leur inertie.

Voici le moment où les achats des petits capitalistes redoublent d'empressement à l'égard des obligations du Crédit foncier de France. Ces valeurs sont recherchées en vue du tirage qui doit avoir lieu le 22 décembre, et dans lequel figurent des lots s'élevant en tout à 290,000 fr., soit un lot de 100,000, un de 50,000, un de 40,000, un de 30,000, un de 20,000 fr., et huit lots de 5,000 fr.

Le même jour a lieu le tirage des Obligations foncières de 4 0/0 de 1863, qui comprend un lot de 100,000 fr., un de 50,000, huit lots de 5,000, et trente lots de 1,000 francs.

Sans avoir fait de grands progrès, les actions des chemins de fer français ont cependant donné lieu à des affaires assez actives et leurs cours ont montré de la fermeté.

Parmi les chemins espagnols, on s'est occupé surtout du Séville-Cadix qui a vivement remonté par suite de l'arrangement intervenu entre la Compagnie générale du crédit en Espagne et ses créanciers, en vertu duquel la Compagnie du Crédit doit se libérer dans un délai de cinq ans. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

**VENTE**

Sur saisie immobilière,

**DE DIVERS IMMEUBLES,**

Situés communes de Montreuil-Bellay, Méron et Epieds.

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, le samedi 31 décembre 1864, à midi.

**DÉSIGNATION.**

1<sup>er</sup> Lot. — Quatre ares quatre-vingt-huit centiares environ de terre, situés aux Noëls, commune de Montreuil-Bellay.

Mise à prix. . . . . 50 fr.

2<sup>e</sup> Lot. — Douze ares cinquante centiares environ de terre, situés aux Casses-Deniers, commune de Montreuil-Bellay.

Mise à prix. . . . . 70 fr.

3<sup>e</sup> Lot. — Trois ares trente-quatre centiares environ de vigne, situés au bourg de Méron.

Mise à prix. . . . . 25 fr.

4<sup>e</sup> Lot. — Quatre ares six centiares environ de terre et vigne, situés au bourg de Méron.

Mise à prix. . . . . 50 fr.

5<sup>e</sup> Lot. — Neuf ares environ de terre, situés aux Carrières-de-Méron, dite commune.

Mise à prix. . . . . 50 fr.

6<sup>e</sup> Lot. — Douze ares vingt-cinq centiares de terre, situés aux Perrières-de-Méron, dite commune.

Mise à prix. . . . . 50 fr.

7<sup>e</sup> Lot. — Un emplacement de terrain, situé à Douvy, commune d'Epieds, sur lequel existe une maison construite depuis peu et exploitée par la partie saisie.

Mise à prix. . . . . 200 fr.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Pierre Robin, propriétaire à la Houdinière, commune de Montreuil-Bellay, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, sur le sieur Louis Vaillant, maréchal-ferrant, veuf de Louise Brunet, demeurant ci-devant à Douvy, commune d'Epieds, et actuellement à Saint-Léger.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PATOUILLE, notaire à Montreuil-Bellay;

3<sup>o</sup> Au greffe du tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges et conditions de l'adjudication. (532)

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

**A LOUER**

**OU A VENDRE**

PRÉSENTEMENT,

Une petite MAISON précédemment occupée par M<sup>me</sup> veuve Guérin, rue des Payens, ayant toutes les servitudes.

**A LOUER**

pour la St-Jean,

Un APPARTEMENT complet, au 1<sup>er</sup> étage, dans la rue de la Tonnelie, n° 11.

Deux chambres avec grands placards, cabinet, salle à manger, grande cuisine, grenier et cave.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (533)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

MAISON, à Saumur, rue des Payens, ci-devant occupée par M<sup>me</sup> veuve Guérin.

MAISON, rue du Temple, 28, avec remise et écurie en dépendant. MAISON et JARDIN, rue de la Levée d'Enceinte.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> LAUMONIER. (461)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> Un terrain, propre à bâtir, situé à Saumur, route de St-Lambert, en face de la gare des voyageurs, entre M. Delanoue et M. Daguin, avec 20 mètres de façade;

2<sup>o</sup> Autre terrain, situé même route de St-Lambert, en face des remises du chemin de fer. (505)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> UN TERRAIN, de la contenance de 932 mètres environ, situé à Saumur, rue et quai de l'Abreuvoir, en face de l'usine à gaz;

2<sup>o</sup> Et TROIS MAISONS, sises à Saumur, rue Royale, n° 11, 13, 15, 17 et 19, occupées par M<sup>me</sup> Duchamp, M. Ponneau, M<sup>me</sup> Pondard, M. Roux et M. Espiau.

S'adresser, à M<sup>e</sup> CLOUARD, chargé de faire visiter les immeubles et de traiter. (506)

**A VENDRE**

**TERRAIN A BATIR**

Situé place de la Gare, formant l'angle de la route de St-Lambert et de la route de Rouen.

Contenant 4650 mètres carrés, dont une petite partie de bois, 42 mètres de façade sur la route de St-Lambert et 121 mètres sur celle de Rouen.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M. CHASSELOUP DE CHATILLON, propriétaire. (534)

**A VENDRE**

**PLANTS DE VIGNE ROUGE**

Bien enracinés,

D'espèce sûre bonne.

S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (527)

**A LOUER**

DE SUITE

ou pour la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS occupés par M. Rocher-Babin, rue d'Orléans.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENAULT, chez M. COUTARD, négociant. (535)

**EN DÉPIT DES MÉCHANTS.**

Deux chambres garnies à louer, Militaires ou civils seront acceptés.

S'adresser rue d'Orléans, à M. ROBIN, perruquier, marchand de parfumerie en gros et en détail.

Dépôt de vinaigre de toilette.

Vente de pommades au prix de facture. (518)

**MAISON A LOUER**

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. BRAZIER, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (569)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance immédiate-

ment,

On pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (572)

**BIDIER - CHAMPNEUF**

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes: asperges, champignons, sardines, etc. (536)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.

S'adresser au bureau du journal.

**Mlle CAMILLE LEPINE,**

Rue du Petit-Maure, n° 3,

Ancienne ouvrière de M<sup>me</sup> MATHIEU,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très-modérés.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in 8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

**PRIME D'ENCOURAGEMENT.**

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATUITS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

**LA FERME**

**ÉCHO DES CAMPAGNES,**

**JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,**

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUMBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1<sup>er</sup> juillet

**ON S'ABONNE :**

Chez M. HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 45, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. . . . . 8 francs.

Le troisième . . . . . 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. . . . . 5 —

Primes dans le courant de l'année.

**La Poupée Modèle,**

JOURNAL

**DES PETITES FILLES**

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois en une livraison de 24 pages de texte, — contenant des petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisserie faciles à exécuter, etc.; — images coloriées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. — Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

On ne s'abonne que pour l'année entière.

Les Abonnements partent du 15 novembre.

On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, boulevard des Italiens, 1;

A Saumur, au BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 9 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 05	»	»	66 05	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	94	»	»	93 70	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	440	»	»	440	»	»
Banque de France. . . . .	3500	»	»	3515	15	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1232	»	7 50	1230	»	2 50
Crédit Foncier colonial. . . . .	590	»	»	600	10	»
Crédit Agricole. . . . .	720	»	»	720	»	»
Crédit industriel. . . . .	725	5	»	725	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	937 50	»	1 25	940	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	945	»	1 25	935	»	10
Orléans (estampillé). . . . .	857 50	2 50	»	858 75	1 25	»
Orléans, nouveau. . . . .	780	»	»	785	5	»
Nord (actions anciennes). . . . .	490	»	»	495	5	»
Est. . . . .	488 75	»	3 75	492 50	3 75	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	873 75	»	6 25	877 50	3 75	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	593 75	6 25	»	585	»	3 75
Ouest. . . . .	506 25	»	1 25	510	3 75	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1672 50	2 50	»	1675	2 50	»
Canal de Suez. . . . .	430	10	»	415	»	15
Transatlantiques. . . . .	530	»	»	525	»	5
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 45	»	»	65 75	30	»
Autrichiens. . . . .	443 75	»	1 25	442 50	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	508 75	»	1 25	511 25	2 50	»
Victor-Emmanuel. . . . .	317 50	»	»	317 50	»	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	282 50	»	5	280	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	605	»	5	605	»	»
Saragosse. . . . .	425	»	3 75	425	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	295 50	2 50	»	292 50	»	2 50
Portugais. . . . .	300	»	»	292 50	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	310	»	»	310	»	»
Orléans. . . . .	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	»	»	292 50	»	»
Ouest. . . . .	288 75	»	»	290	»	»
Midi. . . . .	291 25	»	»	292 50	»	»
Est. . . . .	287 50	»	»	286 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.